

AVIS DE CONCOURS
RAPPEL

Prix Union Latine-Martin Chambi de photographie

Argentina (Observateur)

Andorra

Angola

Bolivia

Brasil

Cabo Verde

Chile

Colombia

Costa Rica

Côte d'Ivoire

Cuba

Ecuador

El Salvador

España

Filipinas

France

Guatemala

Guiné-Bissau

Haiti

Honduras

Italia

México (Observateur)

Monaco

Moçambique

Nicaragua

Panamá

Paraguay

Perú

Portugal

República Dominicana

Republica Moldova

România

San Marino

Santa Sede (Observateur)

São Tomé e Príncipe

Sénégal

Timor Leste

Uruguay

Venezuela

Ordine di Malta (Observateur)

Le continuel croisement de cultures dessine sans cesse de nouveaux paysages humains que l'univers familial a la capacité de refléter.

Raconter ces paysages à travers le langage photographique, esquisser le monde contemporain, sa révolution, son avenir, voilà le défi lancé aux photographes et à leur talent.

Fidèle à sa politique culturelle et attentive aux expressions contemporaines de l'interculturalité, l'Union Latine renouvelle son **Prix Martin Chambi de la photographie** en proposant aux artistes photographes des 36 États Membres de l'organisation le thème de la photographie de famille.

Il leur est demandé de représenter la famille d'aujourd'hui avec un regard qui soit à la fois aigu et transversal.



DIRECTION CULTURE ET COMMUNICATION

204, rue de Vaugirard

75015 Paris, France

Tél. +33 1 45 49 60 64

www.unilat.org

AVIS DE CONCOURS

RÈGLEMENT

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les participants doivent être issus d'un pays membre de l'Union Latine¹ ou résidant dans l'un d'eux depuis au moins 5 ans. Tout lauréat ayant déjà obtenu ce prix ne peut se représenter.

2 – THÉMATIQUE

Cette année, le prix aura pour thème la représentation de la famille dans ses sens les plus variés. Il s'agira, pour le candidat, de réfléchir de façon libre, personnelle et créative sur cette notion évolutive.

3 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est gratuite.

Les dossiers de candidature doivent être constitués par :

- une série de 10 photos unies entre elles par un lien de cohérence thématique et esthétique, couleur ou noir et blanc, d'un format 30 x 40 ou 30 x 30 (titre de la photographie, nom et prénom de l'auteur devront figurer sur le dos de chaque photographie. Il est fortement conseillé d'emballer les photos à plat et non enroulées) ;
- un papier libre avec : nom, prénom, adresse complète du candidat, numéro de téléphone et adresse électronique ;
- une photocopie du document d'identité ;
- un curriculum vitæ ;
- un texte (30 lignes maximum) de présentation de la série de 10 photographies envoyées et du parcours biographique de son auteur.

Les candidats doivent envoyer les dossiers à leurs frais et les faire parvenir au plus tard le **31 mars 2012**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

UNION LATINE - Direction Culture et Communication

Prix Union Latine - Martin Chambi de Photographie

204 rue de Vaugirard

75015 Paris

France

Les envois doivent être dégagés de droits de douane, faute de quoi ils ne pourront pas participer au concours. L'expéditeur doit donc impérativement déclarer à la douane une valeur inférieure à 10 euros et spécifier que cet envoi n'a pas de but commercial.

Un accusé de réception vous sera envoyé par courrier électronique. Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.

Les dossiers envoyés par les candidats pour participer à la sélection ne seront pas renvoyés par l'Union Latine mais resteront à leur disposition, à la même adresse, une fois le concours terminé, pendant un an.

Les données personnelles communiquées par les candidats seront exclusivement utilisées dans le cadre du concours et uniquement à des fins de promotion culturelle. Par ailleurs, la participation au concours implique que le lauréat cède les droits aux organisateurs pour l'éventuelle utilisation de ses travaux à des fins de promotion, de communication, de publication et d'exposition dans différents pays membres de l'Union Latine, jusqu'à la fin de l'année 2013.

4 – LE JURY

Le jury, constitué de personnalités issues du monde de la photographie contemporaine et de la vie culturelle, se réunira en avril 2012 à Paris, pour délibérer.

La décision du jury sera définitive et sans appel. Le lauréat sera informé par écrit de cette décision.

5 – LE PRIX

Le lauréat bénéficiera :

- d'un montant équivalent à 5 000 euros et le tirage d'une photographie de Martín Chambi, réalisé et offert par les Archives photographiques Martín Chambi, Cusco – Pérou;
- d'un espace de promotion sur le site Internet de l'Union Latine avec la mise en ligne des photographies et des données du lauréat. À cette fin, le lauréat cèdera ses droits.

6 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription du candidat à ce concours implique l'acceptation entière du présent règlement.

7 – APPLICATION DU RÈGLEMENT

En cas de différend au sujet de l'interprétation du présent règlement, uniquement le texte en langue française fait foi.

¹Pays membres : Argentina (Observateur), Andorra, Angola, Bolivie, Brésil, Cabo Verde, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Ecuador, El Salvador, Espagne, Filipinas, France, Guatemala, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Italie, México (Observateur), Monaco, Moçambique, Nicaragua, Panamá, Paraguay, Pérou, Portugal, República Dominicana, Republica Moldova, România, San Marino, Santa Sede (Observateur), São Tomé e Príncipe, Sénégal, Timor Leste, Uruguay, Venezuela, Ordine di Malta (Observateur).



UNION LATINE

Partenaires



Archives photographiques Martín Chambi, Cusco – Pérou